

COMMUNE DE MONTAIGU

---

PLAN LOCAL D'URBANISME

---

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

---

#### **MODE D'EMPLOI**

En consultant le plan des servitudes d'utilité publique, si votre terrain est concerné, vous relevez la référence de cette servitude.

Vous vous reportez à la fiche ci-après qui vous fournit, à titre indicatif et sous réserve de consultation du service intéressé, des indications sur cette servitude.

## MONTAIGU

### FICHE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

CODE	TYPE DE SERVITUDE	REFERENCES JURIDIQUES DES ACTES INSTITUANT LA SERVITUDE	ORIGINE DE LA SERVITUDE	ORGANISME GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE
<b>AC<sub>1</sub></b>	<p>Servitudes relatives à la conservation du patrimoine</p> <p>Patrimoine culturel Monuments historiques.</p>	<p>Immeubles classés et inscrits au titre des monuments historiques en application des articles L.621-1 et suivants du code du patrimoine</p> <p>Périmètres de protection des monuments historiques classés ou inscrits en application des articles L.621-30 à L.621-32 du code de l'urbanisme</p>	<p>l'église Saint-Jean-Baptiste, classée monument historique le 18 janvier 1921</p>	<p>Ministère de la Culture Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Aisne</p> <p>1 rue Saint Martin 02000 LAON</p>
<b>I<sub>1 bis</sub></b>	<p>Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements</p> <p>Energie Hydrocarbures</p>	<p>Servitudes relatives à la construction et à l'exploitation de pipe-lines instituées en application de la loi n°49-1060 du 2 août 1949 modifié par la loi n°51-712 du 17 juin 1951 et du décret du 8 juillet 1950 modifié par le décret n°63-82 du 4 février 1963 (TRAPIL)</p> <p>Servitudes relatives au Pipeline de défense instituées par décret n°2012-615 du 2 mai 2012 et 2015-1823 du 30 décembre 2015</p>	<p>Nom de l'Ouvrage : Oléoduc de Défense Commune (ODC)</p> <p>Tronçon de l'oléoduc : CHALONS-CAMBRAI</p> <p>Nom de la canalisation : Witry-Mauregny</p> <p>Décret du 20 janvier 1955 - Bénéficiaire des servitudes et Gestionnaire de l'oléoduc à l'échelon central : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (MEDDE) - Direction de l'Energie (DE) - Service National des Oléoducs interalliés (SNO1) Tour Pascal B -5, place des Degrés à la Défense 7- 92055 LA DÉFENSE CEDEX</p>	<p>Monsieur le Directeur de la Division des oléoducs de défense commune, 22 Bis route de Demigny-Champforgeuil CS 30081 71103 Chalon-sur-Saône</p> <p>Service National des Oléoducs Interalliés Tour Séquoïa 92055 Paris-La-Défense Cedex</p>

<b>INT<sub>2</sub></b>	<p>Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques</p> <p>Salubrité publique Cimetières</p>	<p>Servitudes au voisinage des cimetières militaires en application des articles L.2223-5 et R.2223-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) et de l'article R.425-13 du code de l'urbanisme</p>	<p>Les 2 Cimetières Militaires Allemands de "Montaigu n°1" et "Montaigu n° 2"</p>	<p>État-major des Armées État-major de zone de défense de Metz Division appui des formations 1 boulevard Clémenceau BP 30001 57044 METZ CEDEX 1</p> <p>Ministère des Armées DPMA/SDMAE/SGA A l'attention de Mme Chanson 60 boulevard du Général Martial Valin Parcelle Victor CS 21623 75509 PARIS CEDEX 15</p> <p>Volksbund Deutsche Kriegsgräberfürsorge 9 rue du Pré Chaudron B.P. 75123 57074 METZ CEDEX 03</p>
<b>T<sub>1</sub></b>	<p>Servitude relative à l'utilisation de certaines ressources et équipements</p> <p>Communications Transport ferroviaire ou guidé</p>	<p>Servitudes instituées en application des articles L.2231-1 à L.2231-11 du code des transports</p> <p>Servitudes de visibilité sur les voies publiques instituées en application de l'article L.114-6 du code de la voirie routière</p>	<p>- Ligne n°82000 REIMS - LAON - ligne à double voie non électrifiée - région SNCF de REIMS</p>	<p>SNCF IMMOBILIER Direction Immobilière Territoriale Hauts-de-France - Normandie Pôle Valorisation et Cessions Immeuble Perspective – 7ème étage 449 Avenue Willy Brandt 59777 EURALILLE</p>

T <sub>7</sub>	<p>Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements.</p> <p>Communications Circulation aérienne</p>	<p>Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement en application de l'article L.6352-1 du code des transports</p>	<p>Autorisation spéciale délivrée par arrêté ministériel après avis de la commission centrale des services aéronautiques (ex : installation exemptée de permis de construire) Arrêté du 25 juillet 1990</p>	<p>DGAC/SNIA – Département SNIA Nord Guichet unique – servitudes aéronautiques 82 rue des Pyrénées – 75970 Paris Cedex 20</p>
----------------	--	---	---	---

## MONTAIGU

### LISTE DES BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

REFERENCE JURIDIQUE	ORIGINE	ORGANISME GESTIONNAIRE
Code Forestier	Forêt Communale de Montaigu 5 hectares 43 ares 26 centiares	Office National des Forêts 15 avenue de la Division Leclerc 60200 COMPIEGNE